



CONSEIL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2013 - N° 234 -

Présidée par M. Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences

Approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences le : 11 décembre 2013

Participent à la réunion les membres suivants :

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège S1 : Professeurs

AYRAL André,
BRUGUIERES Alain,
JOAB Michèle,
LE GUENNEC Jean-Yves,
MIGNOT Agnès,
NOBILI Maurizio,
ROLLAND Valérie,
VIGNES Michel.

Présent	Représenté par
X	
X	
X	
X	
X	
X	

Collège S2 : Personnels assimilés aux professeurs : Directeurs de Recherche

LUTFALLA Georges.

Collège S3 : Autres enseignants : Maître de Conférences

CASTELLON Jérôme,
DELAUNAY Thomas,
GUIEU Laurent,
GUILLET Thierry,
LEMOIGNO Frédéric,
MUNOZ François,
JANSSEN Philippe,
ROUSSEL Jean-Paul.

X	
X (départ à 9h45)	CASTELLON Jérôme
X	
X	
X	
X	

Collège S4 : Professeurs assimilés aux autres enseignants

TILLARD Monique.

X	

Collège S5 : Personnels IATOSS

BAISSAC Yves,
BOUBY Georges,
MAIZI Joël,
VINDOLET Thierry.

X	

Collège S6 : Etudiants et usagers élus au sein d'un collège unique Licence et Master

CERBONI Leslie,
FREZIL Sophie (suppléant),
CISSE Safiya,
DENIS Julie (suppléant),
COQUIDE Célestin,

X	

FERRER Julie (suppléant),
HEAPE Alexandra,
Ozgür KAVAK (suppléant),
Gabriel HOLARD-SAUVY,
Marie ALART (suppléant),
Damien JOUVE,
Manon GRELLET (suppléant),
Damien LAGARRIGUE,
Violaine ARAGUAS (suppléant).

	CISSE Safiya
X	

Personnalités extérieures

LE DAIN Anne-Yvonne,
(*Région Languedoc-Roussillon*),
LIBOUREL Bruno (titulaires),
Bernard BOUTEVIN (suppléant),
(*Conseil Economique et Social*)
MAUREL Pierre,
(*Conseil Général de l'Hérault*),
PASTOR Gilbert
(*Montpellier Agglomération*),
RONCERO Chantal,
(*CRCI - LR*).

	NOBILI Maurizio
	LE GUENNEC Jean-Yves
	LEMOIGNO Frédéric
	BRUGUIERES Alain

Personnalités extérieures à titre personnel :

DANTON Marion,
ROSSI Miche,
SALASSE Jean-Paul.

21 membres présents ou représentés

INVITES PERMANENTS :

- **Le Président de l'université Montpellier 2 :**
ROBERT Michel.

- **La Directrice de CASSIOPE:**
BARBUSSE Michèle.

- **Directeur(trice)s adjoint(e)s :**
BARDET Sandrine,
DEGOLS Geneviève,
NOBILI Maurizio,
THALER Olivier.

- **Directeur(trice)s de Département :**
BRETAGNON Thierry (Physique),
DARIDON Loïc (Mécanique),
RAMIREZ-ALFONSIN Jorge (Mathématiques),
SABY Nicolas (DESciRE),
TOURAINÉ Bruno (Bio-MV).

- **Chefs de service :**
BLANCHARD Emilie,
BOYER Béatrice,
DUPUY de CRESCENZO Lucie,
FRAMBOURG Christiane,
GUEVELLOU Gilles,
KAUFFMANN Thierry,
MAGNAN Nicole,
STRAUSS Barbara,
TUGAUT- BRIGADIS Christophe.

- **Invité :**
BESSOUD Solène, Service des moyens humains et financiers,
JAY-ALLEMAND Christian, CMI
ORSAL Bernard, CMI
SCOZZARO Aline, Service des moyens humains et financiers.

- **Secrétaire de séances :**
GAUCERAND Sandra.

Le quorum étant atteint, **Gilles HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, ouvre la séance à 8h50. Il procède ensuite au rappel de l'ordre du jour :

- 1. Intervention du Directeur de la Faculté,
- 2. Approbation du PV n° 233 - Conseil du 16 octobre 2013,
- 3. Nomination de Jean-Yves Le Guennec comme nouveau Directeur adjoint,
- 4. Point sur les campagnes d'emploi,
- 5. Point sur la rédaction des nouveaux Statuts de la Faculté des Sciences,
- 6. Vote du budget 2014 de la Faculté,
- 7. Vote des règles d'attribution des aides à la Mobilité internationale,
- 8. Présentation du service CASSIOPEE,
- 9. Point sur l'Offre de Formation :
 - 9.1. Rapports d'auto-évaluation AERES,
 - 9.2. Éléments de communication fournis par CASSIOPEE,
 - 9.3. Démarche d'évaluation du coût des formations,
 - 9.4. Point sur les masters,
 - 9.5. Point sur les CMI,
- 10. Questions diverses.

M. HALBOUT s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

Mme CISSE souhaite faire une intervention sur les notes éliminatoires dans certains Masters de la Faculté des Sciences.

1) INTERVENTION DU DIRECTEUR

a- **Intervention de Monsieur ROBERT, Président de l'Université Montpellier 2**

M. HALBOUT ouvre la séance et laisse la parole à **M. ROBERT**, Président de l'Université Montpellier 2 (UM2).

M. ROBERT salue les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, réunis ce jour en séance.

M. ROBERT débute son propos en se félicitant des résultats obtenus dans le cadre de la campagne d'emploi et rappelle, en parallèle, l'importance des efforts budgétaires réalisés tant par la Recherche que la Formation : ces efforts ont permis de préserver tous les emplois de l'Université. Il rappelle que la Gouvernance avait pris l'engagement, malgré les contraintes budgétaires, d'investir prioritairement sur les moyens humains.

M. ROBERT indique que l'une des composantes de l'Université est « morte » et a cédé la place à la Faculté d'Éducation (FDE) pour l'UM2 et, à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) pour le PRES. Cette mutation est une preuve de l'adaptabilité de l'UM2 dans un contexte d'autant plus particulier que l'Administrateur provisoire de la FDE est le Vice-Président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et, l'Administrateur provisoire de l'ESPE est le Vice-Président du Conseil d'Administration de l'UM2.

Concernant le budget, **M. ROBERT** informe le Conseil de la Faculté que pour l'exercice 2013, il demeure optimiste dans la mesure où il y aura un exercice budgétaire sans déficit. Cela est une condition indispensable à la bonne marche de l'établissement pour ne pas être mis notamment, sous la tutelle du Rectorat. Cet objectif a été atteint grâce à la conjonction de deux facteurs :

- Les efforts qui ont été réalisés par toute la communauté,
- Le travail qui a été effectué pour récupérer la TVA sur l'équipement scientifique.

Le budget 2014 est en cours de préparation et la dotation de l'État sera connue uniquement en début d'année civile 2014.

Actuellement, est mené un travail prévisionnel permettant de définir des indicateurs et de travailler par là-même, sur de bonnes bases partagées entre les composantes de l'UM2.

M. ROBERT estime que le processus de Fusion est actuellement dans sa phase la plus intéressante. D'ici peu, seront remontées des groupes opérationnels et inter opérationnels où, par ailleurs **M. HALBOUT** joue un rôle important d'articulation entre les Universités UM1 et UM2, les esquisses d'architecture de l'Université. L'exercice majeur, pour lequel il a été fait appel aux élus des trois Conseils, sera d'élaborer les Statuts de ce nouvel établissement. Au printemps, les Conseils seront amenés à valider les propositions qui auront été élaborées, puis une administration provisoire se mettra en place. Le processus électoral pour les futurs conseils démarrera à l'automne.

M. ROBERT évoque le nouveau logotype de la Faculté des Sciences de Montpellier qui sera présenté le 14 novembre prochain lors de son Gala ; celui-ci révélera, dans sa forme et ses motifs, toute la spécificité de cette composante dans ce nouvel environnement universitaire.

Pour **M. ROBERT**, la France est un pays où l'on aime bien les structures dites « de base » comme l'est la composante de formation Faculté des Sciences, qui doit rester solide à toutes les évolutions et garder ses spécificités. A cet effet, **M. ROBERT** entend se battre pour défendre au mieux le secteur Sciences et Technologie. Aussi, et malgré un contexte contraint, nombre d'actions vont dans le bon sens et il s'en félicite.

M. GUILLET informe **M. ROBERT** qu'actuellement un groupe de travail auquel il appartient, réfléchit sur les nouveaux Statuts de la Faculté. Il indique au Président de l'Université que deux points nécessitent un positionnement clair de la composante :

- la question de la structuration de la Recherche,
- le futur lieu où sera discuté la politique scientifique, tel que c'est actuellement le cas à l'UM2, via le Conseil Scientifique, notamment dans le cadre des arbitrages liés aux campagnes d'emplois,

Plus généralement, s'agissant de la structuration de l'UFR Faculté des Sciences : doit-on prendre le R d'UFR « à bras le corps » alors qu'actuellement il s'agit essentiellement d'une Unité de Formation ?

M. GUILLET explique que le groupe de travail a dorénavant besoin de savoir comment l'Université souhaite s'organiser.

M. ROBERT rappelle que s'agissant des Statuts, une réflexion sur les nouveaux textes devant régir l'UM2 va s'amorcer. Il souhaiterait par là-même que soit votée, en Conseil d'Administration, la mise en conformité de l'établissement au vu des dispositions de la nouvelle loi ESR - Enseignement Supérieur et la Recherche - et ce, aux alentours de janvier 2014. Tout ce travail préparatoire sera d'autant plus utile qu'il anticipera le « grand rendez-vous » de mars-avril 2014 durant lequel seront finalisés les Statuts de la nouvelle Université de Montpellier.

S'agissant des Statuts de chaque composante, d'après **M. ROBERT**, il faut s'inscrire de prime abord dans une continuité et dans un contexte devant privilégier la contractualisation avec le ministère notamment par la création des contrats de site. Cela signifie concrètement que les contrats existants auront vocation à devenir des annexes à ces derniers.

M. ROBERT constate que les grands laboratoires sont partenaires avec un ou des organismes. Faut-il revoir en conséquence des périmètres dans ce contexte ?

M. ROBERT pense que changer les fonctionnements ou les périmètres actuels, s'avèrerait prématuré. Il ne faut pas s'éloigner des fondamentaux ; il est indispensable de poursuivre sur les modèles et les fonctions existants.

M. ROBERT explique que la nouvelle Université doit s'articuler autour des 15 composantes.

Sur ce point, **M. GUILLET** précise qu'il est d'accord. Il demande si le nouveau Conseil Académique conduira un débat relatif à la politique scientifique au vu du périmètre Sciences et Technologie tel qu'il existe aujourd'hui ; cela risquant d'être demandé dans le cadre de la réflexion sur les nouveaux Statuts de l'établissement.

M. GUILLET rappelle que des enseignants-chercheurs sont amenés à effectuer leur service au sein de plusieurs composantes. Il demande s'il serait possible d'afficher dans les nouveaux Statuts le fait que le Président de l'Université puisse signer dès l'automne, un service prévisionnel de chacun des enseignants, comme cela est par ailleurs indiqué dans la loi. Cela permettrait ainsi de régler des « conflits » entre enseignants-chercheurs et composantes.

Pour **M. ROBERT**, il est important qu'il puisse y avoir un port principal d'attache et une maîtrise des coûts en la matière.

M. HALBOUT explique qu'il s'agit d'une mesure à laquelle réfléchissent conjointement la Faculté des Sciences et ses principaux partenaires : Polytech et les IUT. Des outils en cours de développement devraient être déployés à la rentrée 2014. Si cela pouvait être acté pour la Faculté cette année, ce serait symboliquement fort, d'autant plus que cela se ferait en bonne entente avec tous ses partenaires.

Pour **M. HALBOUT**, la réflexion qu'il convient d'avoir est la suivante : quel est le bon périmètre pour parler Science ?

- Séparer les Sciences et la Technique n'aurait aucun sens au moment où chaque composante travaille sur la professionnalisation des parcours et des passerelles se mettent en place entre IUT, Faculté des Sciences et Polytech,
- Séparer Sciences et Techniques et la Santé n'aurait pas plus de sens car ces disciplines participent, ensemble, à de nombreuses formations et que leur rapprochement est le moteur de la fusion.

M. HALBOUT pense qu'il faut disposer d'un lieu pour réfléchir sur la politique scientifique : si l'on doit créer un sous-ensemble à l'intérieur de la nouvelle Université, ce sous-ensemble devrait regrouper les Sciences, la Technologie et la Santé.

M. ROBERT rappelle qu'il veillera au respect du principe de subsidiarité. Demain, l'enjeu sera de définir les liens entre les composantes et les départements scientifiques disciplinaires. Il faudra veiller à ce que chaque discipline puisse trouver sa place dans le prochain établissement.

M. ROBERT fait, enfin, référence à son récent voyage en Thaïlande pour lequel il attend qu'un rapport soit publié.

M. HALBOUT remercie **M. ROBERT** pour son intervention auprès des membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier.

b- Evénements de la Faculté des Sciences de Montpellier

M. HALBOUT rappelle que jeudi 14 novembre 2013 aura lieu le premier Gala de la Faculté des Sciences de Montpellier. Il invite les membres du Conseil à y participer massivement.

M. HALBOUT présente le programme du Gala de la Faculté 2013 :

- 13h30 : Débat Science - société, « *Débat Math musique, entre impro et algo* » - Place Lagarrigue -,
- 15h30 : Remise des prix en musique pour « *Nos étudiants sont entrepreneurs* » et « *Nos étudiants sont méritants* » - Amphi Dumontet, bât. 7 -,
- 17h30 : Conférence - Concert : « *Sciences, mathématiques et musique* » par Moreno Andreatta - Amphi Dumontet, bât. 7 -,
- 18h45 : Buffet - Maison Des Etudiants, MDE -,
- 19h00 : Concert Must : Dr Snooze + Antezone - Maison Des Etudiants, MDE -.

M. HALBOUT précise que l'objectif de cette journée est d'investir le Campus Triolet et par conséquent, de le dynamiser.

Ensuite, **M. HALBOUT** rappelle que la finale nationale du concours « Faites de la Science » se déroulera sur le Campus de l'Université Montpellier 2 et sera organisée par la Faculté des Sciences. La Finale régionale se déroulera sur le site de l'IUT de Béziers ce qui symboliquement marque un fort soutien à ce site délocalisé et la collaboration entre les composantes.

c- Opération « Rebondir »

M. HALBOUT précise qu'il a mis à disposition sur l'ENT l'affiche de l'opération « Rebondir » ainsi qu'une note relative à ce projet, rédigée par **M. LEMOIGNO**, et la proposition de remédiation de l'IUT de Béziers.

M. HALBOUT indique que cette opération est portée avec le centre CASSIOPEE. Il s'agit de donner un coup de pouce aux étudiants s'interrogeant sur leur orientation, en les redynamisant et en leur proposant une autre voie. Un débat général sur la gestion des flux d'étudiants en première année sera mené par **Mme DEGOLS**, Directrice adjointe Coordination des Licences. Un point, sur ce projet, sera fait lors du prochain Conseil.

M. LEMOIGNO ajoute que l'opération « Rebondir » porte essentiellement sur le retour d'enseignants de certaines UE ayant été préalablement identifiées comme significatives. Les résultats sont toutefois assez mitigés : il y a des disciplines pour lesquelles cela fonctionne très bien notamment en Sciences de la Terre, où tout le monde joue le jeu. Par contre, il ne dispose que très peu de retours dans d'autres disciplines comme la Biologie.

M. LEMOIGNO pense que les Directeurs de département peuvent assurer le relais et demander aux enseignants, dont les UE ont été ciblées, de faire le point lors de l'appel en TD. Il est important de positionner rapidement les étudiants qui sont en train de décrocher. Des ateliers permettant de procéder à un bilan de compétences, ont déjà été mis en place par CASSIOPEE pour les étudiants en difficulté. L'intérêt est de pouvoir les identifier suffisamment tôt d'autant plus qu'il est constaté que des étudiants se rendent directement à CASSIOPEE sans que cela ne soit la majorité. Il appartient donc aux enseignants de les repérer avant qu'ils ne se découragent : Le rôle de l'enseignant est dès lors fondamental.

M. HALBOUT explique qu'actuellement est menée une réflexion avec **M. LEMOIGNO** devant permettre la mise en place des enseignements de remédiation pour le Semestre 2, notamment pour les étudiants qui veulent se remettre à niveau.

d- Nouvelles Charte graphique de la Faculté des Sciences de Montpellier

M. HALBOUT informe le Conseil que jeudi 14 novembre 2013 seront présentés le nouveau logo et la nouvelle Charte graphique de la Faculté.

e- Note sur les immobilisations 2013 - UM2

M. HALBOUT précise que la note sur les immobilisations 2013 est disponible sur l'ENT. Celle-ci entend répondre à un certain nombre de questions posées lors des précédents Conseils de la Faculté.

f- Prochain Conseil de la Faculté

M. HALBOUT informe l'Assemblée que le prochain Conseil de la Faculté des Sciences se réunira le 11 décembre 2013, Salle des actes - bâtiment 7, Campus Triolet -.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1. Point sur la Fusion UM1/UM2,
- 2. Présentation des projets pédagogiques des départements,
- 3. Intervention de l'OVE,
- 4. Enquête de motivation des étudiants,
- 5. Point sur les systèmes d'information,
- 6. Offre de Formation :
 - Accueil des L1,
 - Offre de formation des Masters,
 - CAPET BGB,
 - Pratique sportive.

M. HALBOUT précise que si des membres souhaitent ajouter un point à l'ordre du jour, ils doivent le faire avant la réunion du Bureau.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 233 (CONSEIL DU 16 OCTOBRE 2013)

M. HALBOUT s'enquiert d'éventuelles remarques ou modifications à apporter au Procès-Verbal n° 233.

M. HALBOUT indique que les remarques transmises par **M. GUIEU** ont bien été prises en compte par le Secrétariat de séance.

M. GUILLET se demande si l'intervention suivante de **M. JANSSEN** « précise que dans son groupe de TD sur les 42 inscrits, 7 n'ont jamais été présents. Il se demande s'il ne faudrait pas terminer les inscriptions plus en amont. » n'a pas été faite par **M. CASTELLON**.

M. HALBOUT demande à **M. JANSSEN** s'il est l'auteur de ces propos.

M. JANSSEN répond qu'il aurait pu effectivement en être l'auteur.

M. HALBOUT soumet au vote le projet de Procès-Verbal n° 233 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier du 16 octobre 2013.

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 19

Le PV n°233 recueille un avis favorable.

3) NOMINATION DE JEAN-YVES LE GUENNEC - DIRECTEUR ADJOINT

M. HALBOUT propose aux membres du Conseil de la Faculté qu'il soit procédé à la nomination de **M. LE GUENNEC** en qualité de Directeur Adjoint Pilotage, Communication et Démarche qualité.

Préalablement, **M. HALBOUT** souhaite remercier **Mme BARDET**, précédente Directrice adjointe pour son précieux investissement pour la Faculté et particulièrement, son travail sur la Communication, la démarche Qualité et son appui sur la politique de Pilotage qui s'est spécialement traduite par la remontée d'indicateurs dans le cadre du LMD4 et de l'évaluation AERES.

Mme BARDET prend la parole et remercie à son tour les services Planning-Logistique, Communication et Offre de Formation-Relations Internationales, ainsi que les Responsables administratifs, **M. GUEVELLOU** et **Mme STRAUSS**, pour la qualité du travail réalisé et ce, toujours dans l'intérêt premier de la composante.

Mme BARDET explique qu'elle souhaite être remplacée dans ses fonctions de Directrice adjointe car son souhait est de désormais préparer son Habilitation à Diriger des Recherches -HDR -.

Mme BARDET souhaite bonne chance et bon courage à **M. LE GUENNEC** dans ses nouvelles fonctions de Directeur adjoint.

M. HALBOUT remercie à nouveau **Mme BARDET** et laisse la parole à **M. LE GUENNEC**.

M. LE GUENNEC rappelle qu'il est élu au Conseil de la Faculté des Sciences depuis 2010. Il est arrivé à l'Université Montpellier 2 à la rentrée 2009. Il est Professeur de Physiologie animale, spécialisé en électrophysiologie et est impliqué dans la recherche cardio physiologie cardiaque au sein de l'INSERM.

M. LE GUENNEC indique qu'il est l'initiateur du concours « Nos étudiants sont entrepreneurs » débuté l'an dernier et qui sera à nouveau à l'honneur lors du prochain Gala de la Faculté jeudi prochain.

M. HALBOUT remercie **M. LE GUENNEC** et propose aux Conseillers de valider sa nomination en tant que Directeur adjoint Pilotage, Communication, démarche Qualité, de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 20

M. LE GUENNEC est élu à l'unanimité Directeur Adjoint Pilotage, communication, démarche qualité.

4) POINT SUR LES CAMPAGNES D'EMPLOI

a- Enseignants-Chercheurs et Enseignants

M. HALBOUT rappelle au Conseil de la Faculté que l'UM2 fait encore cette année un gros effort pour préserver les emplois publics et statutaires en son sein. Cette situation n'est pas constatée dans toutes les universités ; beaucoup d'emplois ayant été gelés. La Faculté des Sciences a pu obtenir des avances de postes afin de réaliser un certain nombre d'opérations comme par exemple, l'anticipation de départs à la retraite dans les quatre disciplines d'enseignement:

- en Biologie Génie des Procédés,
- en Géosciences,
- en Mathématiques,
- en Chimie.

M. HALBOUT précise qu'il n'y a pas eu de vote relatif au profil d'emploi « Fioraso », en lien avec l'opération AVOSTI de la Faculté des Sciences et Polytech, car ce dernier n'était pas encore déterminé du fait notamment de l'indécision entre un affichage en Mathématiques-Informatique ou en Chimie. Aussi, compte tenu de mouvement récent et « forcé » en Chimie, ce poste sera fléché pour le Département de Chimie où il y a des besoins importants qu'il faut anticiper pour la rentrée 2014.

M. HALBOUT propose aux membres du Conseil de voter le profil de poste PRAG Chimie pour la campagne d'emplois 2013-2014.

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Abstention : 6

Défavorable : 0

Favorable : 15

Le profil de poste PRAG - Chimie pour la campagne d'emplois 2013-2014 recueillent un avis favorable.

b- BIATSS

M. HALBOUT rappelle que les recrutements dits « sans concours » BIATSS sont intervenus la semaine précédente. Trois postes étaient ouverts à la Faculté des Sciences de Montpellier. Les agents contractuels en poste à la Faculté des Sciences étaient tous candidats : deux ont été déclarés lauréats sur liste principale et deux autres le sont sur liste complémentaire.

M. HALBOUT rappelle que comme cela a toujours été le cas, la Faculté tentera de « repêcher » les candidats qui sont inscrits sur la liste complémentaire afin de les stabiliser sur des missions pérennes. A cet effet, **M. HALBOUT** fait observer que l'an dernier des postes ont été ouverts pour la Faculté et deux collègues ont été déclarés lauréats : les deux ont été stabilisés au sein de la composante.

M. HALBOUT désire insister sur le fait qu'il travaille avec **M. GUEVELLOU** et **Mme STRAUSS** afin que l'ensemble des agents contractuels puissent rester sur leurs postes. Il n'est pas question de procéder à un quelconque remplacement alors même que ces collègues donnent quotidiennement entière satisfaction dans leurs missions.

5) POINT SUR LA REDACTION DES STATUTS DE LA FACULTE

M. HALBOUT souhaite procéder à un bilan d'étape relatif à la rédaction du projet de nouveaux Statuts de la Faculté. Il rappelle que l'Université Montpellier 2 est actuellement dans le même « exercice », travaillant sur un toilettage de ses propres Statuts avant la Fusion. L'ensemble des élus des différents Conseils centraux de l'UM2 a reçu un courrier en ce sens émanant de la Présidence de l'Université. Il s'agit d'un toilettage mais tout le monde a à l'esprit, qu'il s'effectue en fait dans le cadre du projet de fusion des universités UM1/UM2.

M. HALBOUT explique que l'orientation prise par le Groupe de travail a été de ne pas « aller trop loin » dans la rédaction de ces nouveaux statuts. Un gros travail a été réalisé par **M. GUEVELLOU**, Responsable administratif et **Mme FRISOU**, Responsable de la Cellule des Affaires générales pour retravailler, formuler des propositions et mettre en forme cette nouvelle mouture.

M. HALBOUT indique que la nouveauté statutaire consiste en la formalisation d'un ensemble de Commissions notamment budgétaire et Ressources humaines. Cette démarche doit permettre d'impliquer, en amont, les élus et les Directeurs de département dans la réflexion sur un certain nombre de points qui sont actuellement débattus lors des Conseils de la Faculté après travail au niveau de la Direction de la Composante, sans dialogue entre les deux instances.

A cela s'ajoute la proposition de création d'une Conférence de prospective scientifique pouvant être mise en place pour susciter et renforcer les liens entre les élus du Conseil, la Direction de la Faculté et les CTE ou les futurs Départements Scientifiques. Cela est d'autant plus important pour la Faculté des Sciences de s'inscrire dans cette approche que, quand elle réfléchit par exemple à son offre de formation ou à ses campagnes d'emploi, il lui est important de pouvoir le faire avec l'ensemble des acteurs de la Recherche.

M. HALBOUT explique qu'il reviendra lors des prochains Conseils sur cette proposition de nouveaux Statuts qui demeure en l'état, et il est important de le préciser, provisoire.

Mme ROLLAND pense que s'agissant de la constitution de ces Commissions, il convient d'être plus précis sur leur composition et le mode de nomination des élus susceptibles d'en être membres.

M. HALBOUT reçoit cette proposition et observe que pour lui, ce qui sera demandé, c'est que la composition de ces instances soit validée par le Conseil, après chaque renouvellement. Cette action devra permettre de motiver l'ensemble des élus pour les faire participer aux réflexions en amont sur les sujets importants pour la Composante. Toutefois, il ne sera pas possible d'être affilié à plus de deux Commissions afin que cela ne soit pas toujours les mêmes Conseillers qui soient impliqués. Aussi, il faudra procéder à une répartition uniforme en prévoyant des représentants de chaque collège.

M. GUIEU s'inquiète du « flou artistique » constaté sur les modalités de nomination ainsi que sur la définition du rôle de « correspondant » au sein des bureaux des départements.

M. GUEVELLOU lui répond par la positive ; ces deniers ayant vocation à être représentés spécifiquement au sein de la Commission patrimoine.

M. HALBOUT informe les conseillers que lors du prochain Conseil, une proposition leur sera faite sur la composition de ces instances. Elle pourra dès lors être discutée.

M. HALBOUT indique à **M. GUILLET** qu'a été mentionnée dans le projet de Statuts, l'obligation de validation de service.

Pour **M. GUILLET**, ce Conseil est l'occasion de rappeler qu'il a des remontées de la part de certains Départements sur l'application Sensei qui n'est pas pleinement utilisée. Ainsi, des enseignants qui cherchaient des intervenants pour leurs modules ou pour créer des groupes, ne savaient pas qui était en sous service au sein de leur propre structure.

M. GUILLET fait observer qu'il n'y a pas de visibilité sur les services des enseignants des départements dans lesquels Sensei n'est pas pleinement utilisé ; alors que c'est une des finalités de l'outil Sensei. Il faut que tous les Départements jouent le jeu et utilisent pleinement cette application. Pour ce faire, tous les enseignants doivent renseigner leurs services.

M. HALBOUT se félicite de cette intervention et ajoute que cet outil a été développé en tenant compte prioritairement des besoins de la Faculté. Il faut que les pratiques aillent dans le bon sens dans tous les Départements d'enseignement : il insiste sur le fait que ce message est adressé à tous les Directeurs.

M. HALBOUT pense utile qu'un point de situation puisse être présenté lors du Conseil de fin septembre, suivi d'une vérification lors de l'Assemblée de mi-octobre ; le Conseil ayant comme vocation première de constater l'exécution des textes votés et leurs prises de décision.

M. DARIDON, Directeur du Département Mécanique lui rétorque que cette proposition est utopique. Il entend constater qu'à ce jour, dans de nombreux Départements, les services ne sont pas figés. Pour lui, l'état prévisionnel est loin de la réalité et n'a dès lors aucun sens.

M. HALBOUT rappelle qu'entre les services réalisés et prévisionnels, il y a effectivement des écarts ; mais entre exiger un service réel et finalisé et ne rien indiquer, il y a de la marge. En début d'année, il faudrait pouvoir identifier les formations où il manque des enseignants et aussi repérer, les collègues qui sont ponctuellement en sous service afin de permettre à un responsable d'UE de les solliciter prioritairement.

M. TOURAINE, Directeur du Département Biologie-Mécanismes du Vivant, est à la fois pour et contre les services prévisionnels. Il pense qu'il est effectivement impossible de les obtenir pour fin septembre car les groupes d'étudiants ne sont pas encore connus. En outre, dans certains Départements, les personnels sont dispersés et il est difficile d'avoir les informations rapidement et donc, d'établir des services prévisionnels.

Pour **M. HALBOUT**, cela est une raison de plus pour que l'application Sensei soit renseignée. L'intérêt d'avoir cet outil où l'on peut visualiser les disponibilités de chacun est aussi, quand les collègues sont dispersés, de pouvoir avoir une vue générale.

M. TOURAINE craint que cela ne résolve pas le problème des sous services.

M. GUILLET fait observer que le service prévisionnel signé par le Président de l'Université est d'autant plus important qu'il revêt un caractère légal ; aussi, qu'il soit signé mi-novembre, cela ne lui apparaît pas grave ; l'important étant qu'un document formalisé existe.

M. GUILLET entend qu'un service puisse n'être que prévisionnel mais les enseignants connaissent dès le second semestre les enseignements qu'ils souhaitent conserver. A partir de là, il est possible d'arriver à un prévisionnel correct entre 150 et 190 heures.

M. TOURAINE explique qu'il n'est pas contre ce principe mais il y a un certain nombre de collègues qui ne voient pas l'utilité de renseigner Sensei avec des services prévisionnels. Il fait également part des difficultés à connaître dès le mois de novembre, les effectifs d'étudiants inscrits dans leurs UE, notamment dans le cadre des Suivi de Projets et de Stages.

M. DARIDON est tout à fait d'accord avec l'importance d'avoir un service prévisionnel mais il faut de fait, comme pour les examens et les jurys, disposer de délais raisonnables. Il reste persuadé que la fin du mois de septembre est prématurée. Il prend l'exemple des UE

de Suivi de Projets et de Stages où les coûts ne sont connus qu'au mois de juin. Il veut bien inciter les gens à compléter leur service mais à la seule condition qu'il en ait les moyens. Il reste persuadé qu'au 30 septembre cela n'est pas possible.

M. HALBOUT précise que concernant les UE de stages de fin d'année, les coûts sont votés lors du Conseil du mois de juin.

M. BRUGUIERES se déclare surpris car le Directeur de Département est responsable du service de 192 heures de ses propres enseignants. Il devrait pouvoir proposer des enseignements à ceux qui sont en sous service. Il est donc nécessaire que les Directeurs suivent les services d'enseignement. Pour cela, il faut que Sensei soit renseigné au fil de l'eau ; les informations y étant modifiables au fil du temps alors même qu'en fin d'année universitaire, les enseignants savent déjà plus ou moins ce qu'ils sont susceptibles de faire.

M. DARIDON précise qu'il n'est pas opposé à l'application Sensei qu'il l'utilise par ailleurs tout en se battant pour que ses collègues la renseignent instamment : il trouve juste utopique de faire valider par le Conseil les services prévisionnels dès la fin du mois de septembre et de les faire signer par le Président de l'université, durant cette même période.

Concernant la signature des services prévisionnels par le Président, **M. GUILLET** rappelle qu'il s'agit d'une obligation légale.

M. DARIDON constate qu'au 14 novembre 2013, il n'a pas en sa possession tous les services prévisionnels de son propre Département.

Pour **M. HALBOUT**, il n'est pas normal qu'à ce jour pour certains Départements, seuls 10% des services soient renseignés dans l'application Sensei.

En conclusion, **M. HALBOUT** comprend que les services ne peuvent pas être remontés fin septembre et propose qu'il soit procédé à une présentation lors de chaque Conseil d'octobre pour ensuite effectuer une validation dès novembre.

6) VOTE DU BUDGET 2014

M. HALBOUT rappelle que la Faculté se voit notifier annuellement une attribution budgétaire par l'Université Montpellier 2 ainsi que la validation de ses prévisions de ressources propres. Les budgets doivent dès lors être votés par chaque Conseil de la composante.

M. HALBOUT espère constater une modalité de fonctionnement identique au sein de la future Université fusionnée, à savoir que chacune des composantes dispose d'un Budget Propre Intégré - BPI - et donc, d'une certaine autonomie budgétaire durant toute l'année universitaire. Ce dispositif est une bonne chose car il permet une grande souplesse ainsi qu'une mise en responsabilité importante pour les Départements d'enseignement : chacun gère son budget de Fonctionnement et d'Investissement qui lui est par conséquent propre.

M. HALBOUT précise aux membres du Conseil les nouveautés du Budget 2014 :

- clarifier les recettes qui sont fléchées - grisées sur le budget simplifié tel qu'il est présenté sur l'ENT -,
- disposer d'une réserve plus importante pour les imprévus des Départements et des services centraux de la Faculté,
- maintenir une ligne conséquente pour les projets pédagogiques.

M. HALBOUT rappelle l'effort entrepris qui a consisté à rééquilibrer les grandes masses, du fait de la forte diminution, cette année, de la dotation en Equipement : l'Université n'a plus le droit de puiser sur ses réserves et les seuls crédits d'Equipement disponibles sont ceux qui résultent de la dotation aux amortissements. Chaque année, l'Etat verse à l'Université un montant uniquement en Fonctionnement. L'établissement prélève ensuite sur ce montant en Fonctionnement une certaine somme qui correspond à la dotation aux amortissements et qui permet postérieurement, d'engager les charges. A ses dépenses et recettes s'ajoutent l'octroi d'un certain nombre de crédits d'opérations immobilières fléchés directement par le ministère, notamment pour des travaux de mise en sécurité et des ouvrages liés au Plan Campus.

M. HALBOUT fait observer qu'habituellement, l'Université ajoutait un certain nombre de crédits d'Investissement qu'elle puisait sur ses réserves.

M. HALBOUT estime que le budget 2013 sera équilibré et certainement en léger bénéfice. Il se félicite d'avoir un budget permettant à la Faculté des Sciences de fonctionner « normalement » car les ressources augmentent. En 2013, une baisse des crédits versés aux Départements a été anticipée : le ministère a ponctionné l'Université pour contribuer à la diminution de la dette publique - le ministère s'est engagé à ne pas reconduire cette ponction sur le budget 2014 -. Ce dispositif qui avait été anticipé en 2013 correspondra dès lors à la baisse 2014 : aucun effort supplémentaire ne sera demandé sur le budget 2014 aux Départements d'enseignement de la Faculté.

M. HALBOUT revient sur les difficultés rencontrées par l'Université Montpellier 3. En lien avec ses difficultés, l'Etat pourrait autoriser les universités à prélever un pourcentage sur les financements des Programmes d'Investissement d'Avenir - PIA. Cela permettrait d'acter le fait que l'argent du Grand emprunt va servir en grande partie à la communauté universitaire. Cette autorisation donnerait des marges de manœuvre substantielles car il existe de nombreux PIA sur l'UM2.

Par ailleurs, **M. HALBOUT** indique que l'Etat s'apprête à donner, dès cette année, aux universités ainsi qu'aux Communautés d'Universités et d'Etablissements, l'ensemble des emplois dit « Fioraso », ce qui signifie que toutes les demandes de la Faculté dans ce cadre, pourraient être « exaucées ».

M. HALBOUT rappelle que ce projet de budget a été débattu à de nombreuses reprises par le Conseil à la Faculté des Sciences et ce, dans un contexte politique national très contraint ; les étudiants et les personnels manifestant ce jeudi 15 novembre.

M. GUILLET et **Mme CISSE** informent l'Assemblée qu'ils s'abstiendront de voter le budget 2014 en raison du contexte budgétaire général contraint.

Mme TILLARD votera contre le budget 2014 de la Faculté des Sciences pour les mêmes raisons.

M. THALER prend la parole et s'étonne de ne voir aucune ligne concernant les ressources provenant du CREUFOP, notamment en section dépenses.

Mme STRAUSS explique qu'en effet, elles ne sont pas fléchées mais elles sont intégrées dans les crédits qui sont globalement répartis dans les moyens alloués aux Départements et à la Direction de la Faculté.

M. THALER signale les des responsables de formations impliquées dans la Formation continue voudraient faire apparaître une ligne sur ces dépenses.

M. HALBOUT note cette demande et précise que si toutes les recettes devaient être affectées à des dépenses spécifiques, il n'y aurait plus de politique mutuelle au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. GUILLET demande quelle est la motivation de cette demande : est-ce que cela est dû à un surcoût matériel en heures ?

M. THALER explique qu'effectivement il y a des surcoûts qui sont liés à la Formation continue qui se traduisent en heures de travail mais aussi en surcoûts liés à des formats pédagogiques qui s'avèrent être différents : les étudiants qui suivent des formations par alternance impliquent un suivi renforcé.

Pour **M. HALBOUT**, il ne faut pas confondre les surcoûts liés à la pédagogie, et donc aux heures, avec le budget ; dans ce cas précis, il s'agit de la pédagogie.

M. HALBOUT souhaite remercier **Mme STRAUSS** et toute son équipe. Il salue le travail de **Mme SCOZZARO** et **Mme BESSOUD**, présentes à ce Conseil : cette équipe a accompagné la Direction dans les nombreuses discussions et négociations avec la tutelle, les départements, le CREUFOP et le CFA.

M. HALBOUT conclut en insistant sur le fait que le document proposé au Conseil traduit un budget sincère, les recettes n'ayant pas été surestimées.

M. HALBOUT demande aux Conseillers de voter le budget 2014 de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Abstention : 10

Défavorable : 1

Favorable : 10

Le budget 2014 de la Faculté des Sciences de Montpellier recueille un avis favorable.

M. HALBOUT remercie l'Assemblée pour ce vote et précise que le budget de l'Université Montpellier 2 sera voté au Conseil d'Administration de décembre, après accord préalable du Rectorat.

7) VOTE DES REGLES D'ATTRIBUTION DES AIDES A LA MOBILITE

M. HALBOUT présente **M. VARANI**, Chargé de mission Relations Internationales et **Mme BLANCHARD**, Responsable de la cellule Offre de Formation - Relations Internationales.

M. HALBOUT rappelle qu'une réunion d'information s'adressant aux étudiants souhaitant partir à l'étranger, est prévue le mardi 26 novembre.

M. HALBOUT donne la parole à **Mme BLANCHARD** qui explique que cette réunion doit permettre d'informer les étudiants de la Faculté sur les dispositifs de bourses à la Mobilité internationale - devant au demeurant être votés ce jour - ainsi que sur les destinations qui leur sont offertes et les diverses possibilités de partir à l'étranger, que ce soit dans les cadres des études ou d'un stage. Il est prévu lors de cette rencontre des témoignages de Responsables pédagogiques, d'enseignants associés au programme ERASMUS ainsi que des interventions d'étudiants ayant pu effectuer durant leurs cursus, un séjour à l'étranger.

Mme BLANCHARD rappelle les critères de l'Université Montpellier 2 :

- Attribuer au moins 200 € par mois à chaque étudiant qui effectue une mobilité à l'étranger,
- Moduler le montant de la bourse en fonction :
 - *Du statut étudiant* : boursier sur critères sociaux, non boursier ?
 - *De la destination choisie* : Europe, Hors Europe ?
 - *Du coût de la vie*.

Mme BLANCHARD présente aux membres du Conseil de la Faculté des Sciences les trois propositions :

Proposition n° 1

Dispositif UM2:

Catégories d'étudiants	A	B	C
Mobilité			
En Europe	X	X	
Hors Europe		X	X
Etudiant			
Boursier		X	X
Non boursier	X		
Montant moyen indicatif mensuel	standard 213,50 €	majoré de 20% 256,00 €	majoré de 20% 256,00 €
			majoré de 40% 299,00 €

Dispositif FdS:

CIBLE 1		A	B
Statut	Boursier		X
	Non boursier	X	
Montant moyen indicatif mensuel		standard 210,00 €	majoré de 50% 315,00 €

- 1- Suppression du critère d'éloignement/coût de la vie
- 2- Augmentation du taux de majoration pour les boursiers

Proposition n°2

Dispositif UM2:

Catégories d'étudiants	A	B	C
Mobilité			
En Europe	X	X	
Hors Europe		X	X
Etudiant			
Boursier		X	X
Non boursier	X		X
Montant moyen indicatif mensuel	standard 213,50 €	majoré de 20% 256,00 €	majoré de 20% 256,00 €

Dispositif FdS:

CIBLE 2	A	B	C
Statut			
Non boursier	X		
Boursier échelon 0 à 3		X	
Boursier échelon 4 à 6			X
Montant moyen indicatif mensuel	standard 191,00 €	majoré de 50% 286,00 €	majoré de 100% 382,00 €

- 1- Suppression du critère d'éloignement/coût de la vie
- 2- Diminution du montant standard au profit des boursiers
- 3- Distinction des boursiers en fonction de leur échelon
- 4- Augmentation du taux de majoration pour les 2 types de boursiers

Proposition n°3

Dispositif UM2:

Catégories d'étudiants	A	B	C
Mobilité			
En Europe	X	X	
Hors Europe		X	X
Etudiant			
Boursier		X	X
Non boursier	X		X
Montant moyen indicatif mensuel	standard 213,50 €	majoré de 20% 256,00 €	majoré de 20% 256,00 €

Dispositif FdS:

Catégories d'étudiants	A	B	C	D	E	F	G	H
Statut								
Non boursier	X							
Echelon 0		X						
Echelon 1			X					
Echelon 2				X				
Echelon 3					X			
Echelon 4						X		
Echelon 5							X	
Echelon 6								X
Montant moyen indicatif mensuel	standard 206,74 €	majoré de 14% 236,72 €	majoré de 29% 266,69 €	majoré de 43% 296,67 €	majoré de 57% 324,58 €	majoré de 71% 353,53 €	majoré de 86% 385,57 €	majoré de 100% 413,48 €

- 1- Suppression du critère d'éloignement/coût de la vie
- 2- Augmentation du taux de majoration pour les boursiers
- 3- Lissage des boursiers pour éviter les effets de seuil

Proposition n°4

Catégories d'étudiants		A							
Mobilité	En Europe	X	X	X	X	X	X	X	X
	Hors Europe								
Statut	Non boursier	X							
	Echelon 0		X						
	Echelon 1			X					
	Echelon 2				X				
	Echelon 3					X			
	Echelon 4						X		
	Echelon 5							X	
	Echelon 6								X
Montant moyen indicatif mensuel		standard	majoré de 14%	majoré de 29%	majoré de 43%	majoré de 57%	majoré de 71%	majoré de 86%	majoré de 100%
		188,59 €	215,94 €	243,28 €	270,63 €	296,09 €	322,49 €	351,72 €	377,18 €

Catégories d'étudiants		B							
Mobilité	En Europe	X	X	X	X	X	X	X	X
	Hors Europe								
Statut	Non boursier	X							
	Echelon 0		X						
	Echelon 1			X					
	Echelon 2				X				
	Echelon 3					X			
	Echelon 4						X		
	Echelon 5							X	
	Echelon 6								X
Montant moyen indicatif mensuel		standard A+	majoré de 14%	majoré de 29%	majoré de 43%	majoré de 57%	majoré de 71%	majoré de 86%	majoré de 100%
		226,31 €	258,12 €	291,84 €	324,75 €	358,80 €	386,99 €	422,86 €	452,62 €

- 1- Maintien du critère d'éloignement/coût de la vie
- 2- Diminution du montant standard au profit des boursiers
- 3 -Distinction des boursiers en fonction de leur échelon
- 4- Lissage des boursiers pour éviter les effets de seuil

M. HALBOUT rappelle que le Conseil avait demandé un lissage pour éviter les effets de seuil sur ces différents dispositifs. Il précise qu'il s'agit d'une cible puisqu'il faut tenir compte aussi de la manière dont sont attribuées les autres bourses, notamment sur critères sociaux.

M. HALBOUT explique que si le dispositif UM2 avait été suivi à la lettre, cela aurait conduit la Faculté des Sciences à attribuer les bourses de la Région LR - représentant la seule marge de manœuvre possible - principalement aux étudiants non boursiers partant en mobilité hors Europe. Aussi, si les dispositifs sont lissés, les étudiants Erasmus et les étudiants boursiers pourraient bénéficier plus de ces bourses.

M. HALBOUT précise que les propositions n° 2 et n° 3 ne prennent pas en compte le critère important de l'éloignement qui a été débattu lors du précédent Conseil.

Mme BLANCHARD ajoute qu'il faut conjuguer une proposition juste pour l'étudiant mais également simple à gérer sur le plan administratif. Il sera en effet difficile de ce point de vue de tendre vers une gestion fine de ces montants.

M. HALBOUT estime qu'effectivement il s'agit de montants médians et de cibles. Il faudra rappeler ceci aux étudiants et communiquer sur des chiffres arrondis.

M. GUILLET revient sur le budget de la Faculté des Sciences et demande si la pérennité de ce dispositif est actée.

M. HALBOUT répond que personne ne peut prédire l'évolution des dotations. En effet, il n'est pas possible de s'engager sur cet agencement sachant qu'il est probable qu'il y ait de plus en plus d'étudiants souhaitant partir en mobilité internationale. La Faculté ne peut pas s'engager à honorer cette augmentation sur son propre budget. La composante entend garder une partie de ses crédits pour verser un supplément financier à ses étudiants méritants ; cela signifie qu'il faudra disposer d'une enveloppe fixe qui devra être à peu près identique à celle dégagée cette année pour ajuster le dispositif UM2.

Pour **M. HALOUT**, il est très important de communiquer auprès des étudiants sur la possibilité d'obtenir une majoration, pour leur aide à la mobilité, s'ils réussissent leurs études.

M. VARANI prend la parole en insistant sur le fait que le dispositif voté soit simple, tant dans ses modalités de communication auprès des étudiants que pour sa matérialisation administrative.

M. HALBOUT note que l'inconvénient de la proposition n°2 est qu'elle produit un seuil selon les échelons qui peuvent par ailleurs varier ; aussi, il propose de débattre de l'alternative entre les propositions n° 1 et n° 3.

Pour **Mme BLANCHARD**, la proposition n°1 est la plus réaliste.

Mme CISSE pense que même si les critères sociaux ne sont pas les meilleurs, il y a une grande différence entre les étudiants qui bénéficient d'une bourse et ceux pour lesquels ce n'est pas le cas. Il serait dès lors plus opportun de différencier les financements en fonction des échelons de bourse car il y a une disparité entre l'étudiant qui est à l'échelon 0 et qui ne paye pas les frais de scolarité et, l'étudiant qui ne perçoit aucune bourse. En conséquence, **Mme CISSE** pense que la proposition n°3 s'avérerait être la plus appropriée.

Mme CISSE a bien compris le fait que la non prise en compte du critère du coût de la vie ne favoriserait pas les étudiants qui vivent dans les villes les plus chères. De surcroît, elle pense qu'il s'agit d'une bonne idée d'éviter les effets de seuil.

Mme BLANCHARD rappelle qu'il s'agit de montants médians englobant toutes les possibilités de versements de bourses.

M. HALBOUT ajoute que cela permet à l'étudiant d'avoir une idée de la somme dont il va bénéficier. En l'état, il s'agit de chiffres diffusés à titre indicatif mais il pense que plus ces chiffres seront communiqués, plus les financeurs seront incités à maintenir ces montants.

Mme CISSE pense effectivement qu'en communiquant sur ces montants, cela pourrait inciter plus d'étudiants boursiers à partir en mobilité car ils craignent habituellement de ne pas avoir assez d'argent.

M. HALBOUT précise que les bourses sont attribuées aux composantes au prorata des demandes formulées. Actuellement, la Faculté des Sciences représente 10% des montants alloués par l'Université.

M. HALBOUT propose aux membres du Conseil de voter à titre indicatif entre les propositions n° 1 et n° 3 :

- Proposition n° 1 ;

CIBLE 1		A	B
Statut	Boursier		X
	Non boursier	X	
Montant moyen indicatif mensuel		standard	majoré de 50%
		210,00 €	315,00 €

- et la proposition 3

Catégories d'étudiants		A	B						
Statut	Non boursier	X							
	Echelon 0		X						
	Echelon 1			X					
	Echelon 2				X				
	Echelon 3					X			
	Echelon 4						X		
	Echelon 5							X	
	Echelon 6								X
Montant moyen indicatif mensuel		standard	majoré de 14%	majoré de 29%	majoré de 43%	majoré de 57%	majoré de 71%	majoré de 86%	majoré de 100%
		206,74 €	236,72 €	266,69 €	296,67 €	324,58 €	353,53 €	385,57 €	413,48 €

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Pour le dispositif n° 1 : 4

Pour le dispositif n° 3 : 13

Ne se prononcent pas : 4

Le dispositif n° 3 recueille un avis favorable.

Mme CISSE indique qu'actuellement existent 9 échelons différents de bourse - les échelons 0 bis et 7 se sont ajoutés -.

M. HALBOUT propose aux membres du Conseil d'adopter définitivement le dispositif global relatif à la proposition 3, avec le dispositif d'aide supplémentaire pour les étudiants ayant le mieux réussi leur année :

Catégories d'étudiants		A	B						
Statut	Non boursier	X							
	Echelon 0		X						
	Echelon 1			X					
	Echelon 2				X				
	Echelon 3					X			
	Echelon 4						X		
	Echelon 5							X	
	Echelon 6								X
Montant moyen indicatif mensuel		standard	majoré de 14%	majoré de 29%	majoré de 43%	majoré de 57%	majoré de 71%	majoré de 86%	majoré de 100%
		206,74 €	236,72 €	266,69 €	296,67 €	324,58 €	353,53 €	385,57 €	413,48 €

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 21

La proposition n° 3 recueille un avis favorable à l'unanimité.

M. HALBOUT remercie **Mmes BLANCHARD, CARDENAS** et **HAMMAR** du Service Offre de Formation - Relations Internationales ainsi que **M. VARANI** pour la qualité de leur travail.

En outre, **M. HALBOUT** souhaite faire écho aux retours très positifs des enseignants qui ressentent une dynamique forte au sein de la Faculté pour inciter les étudiants à la Mobilité internationale.

8) PRESENTATION DU SERVICE CASSIOPEE

M. HALBOUT invite **Mme BARBUSSE**, Directrice de CASSIOPEE - Centre d'Accompagnement et de Suivi des Stages, de l'Insertion et de l'Orientation Professionnelles - à présenter ses missions. (cf. *Annexe 1*)

Mme BARBUSSE précise qu'avant d'occuper sa fonction actuelle, elle a travaillé en qualité de formatrice au CREUFOP de Montpellier - Centre Régional Universitaire de Formation Permanente -, puis en tant que Responsable du CREUFOP de Nîmes. Elle s'est ensuite impliquée sur un projet d'école d'Ingénieur, avant d'être nommée Directrice de CASSIOPEE en janvier 2013.

Mme BARBUSSE explique qu'à l'échelle nationale, CASSIOPEE est l'équivalent des SCUIO - Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle - et qu'il demeure, à ce titre, au service de toutes les composantes de l'Université Montpellier 2.

Pour **Mme BARBUSSE**, le déménagement dans les locaux de la Bibliothèque Universitaire - BU - a permis d'observer un flux d'étudiants beaucoup plus important. Par contre, l'existence d'un open space ne favorise pas la confidentialité des entretiens entre les étudiants et les Conseillers d'Orientation Psychologues. Ce problème est toutefois en passe d'être résolu ; il a été négocié avec la Direction de l'Université qu'un bureau au premier étage de la BU soit exclusivement destiné à ces entretiens.

Mme BARBUSSE indique que l'Observatoire de la Vie Etudiante - OVE - qui travaillait auparavant avec CASSIOPEE fait désormais partie du Service des Systèmes d'Information des Etudes.

Mme BARBUSSE revient auprès des Conseillers sur l'opération « Lycéens à l'Université » menée par **M. BURGER**, Chargé de Mission Rectorat à l'Université Montpellier 2. Durant l'année dernière ont été accueillis 2 555 lycéens provenant de 31 établissements de l'académie de Montpellier ; 200 enseignants de la Faculté des Sciences ayant participé à cette opération. Actuellement, il est demandé à **M. BURGER** de procéder à un état des lieux de toutes les opérations menées au sein de l'établissement auprès des lycéens.

Mme BARBUSSE ajoute que 85% des étudiants du Campus se rendent à la BU mais que 87% d'entre eux ne connaissent pas le centre CASSIOPEE.

M. HALBOUT demande si l'on a pu mesurer l'augmentation de la fréquentation depuis le déménagement à la BU qui apparaît comme étant un lieu beaucoup plus visible du Campus.

Mme BARBUSSE lui répond que l'outil permettant de comptabiliser précisément la fréquentation n'est pas encore suffisamment performant. Elle constate néanmoins une légère augmentation.

Faisant suite à une demande de Polytech, **Mme BARBUSSE** informe le Conseil de la Faculté des Sciences de la création d'un Diplôme Universitaire - DU - de césure INTER-MEZZO qui permet aux étudiants ayant interrompu leurs études pendant un an, pour un projet personnel ou professionnel, de pouvoir valoriser leurs compétences et ainsi de bénéficier d'un CV permettant de mettre en avant leurs acquis. Ce DU s'adresse à toutes les composantes de l'UM2 ; il est placé sous la responsabilité politique du Vice-Président du CFVU.

M. THALER demande si ce Diplôme Universitaire est actuellement opérationnel.

Mme BARBUSSE lui répond qu'il a été voté au Conseil d'Administration du 25 octobre dernier. Il devrait dès lors être opérationnel à la rentrée 2014.

Mme BARBUSSE annonce à l'Assemblée qu'un groupe projet a été mis en place pour les JPO et le Salon de l'Enseignement Supérieur auquel participent **Mme BARDET** - remplacée par **M. LE GUENNEC** -, et **Mmes BOYER** et **CONTRERAS** de la Cellule Communication de la Faculté.

M. HALBOUT remercie **Mme BARBUSSE** pour son intervention.

M. HALBOUT explique que les actions de CASSIOPEE notamment dans le cadre d'accompagnement du PPE, sont réellement précieuses pour la composante. De plus, il note que les visites des lycéens rencontrent un certain succès.

M. HALBOUT indique que le Conseil de la Faculté recevra l'OVE lors de sa prochaine séance afin qu'il lui soit présenté les données statistiques concernant le devenir des étudiants.

M. HALBOUT précise qu'une réflexion est menée actuellement conjointement par la Faculté des Sciences et CASSIOPEE autour des UE de professionnalisation. Il n'est pas facile de recruter des intervenants pour ces UE et la Faculté a souvent recours à CASSIOPEE via les associations. Cependant cela s'avère de plus en plus difficile alors que la composante a développé de plus en plus de telles UE de professionnalisation et de pré professionnalisation. Aussi, il faudra avoir un débat sur les moyens de faire intervenir des professionnels compétents, voire de recruter des collègues pour mettre en place et pérenniser ces enseignements qui deviennent dorénavant indispensables.

M. GUILLET précise les deux missions principales en la matière :

- une mission d'insertion professionnelle,
- une mission tenant à la réorganisation en L1 ou le « diagnostic de l'échec ».

M. GUILLET se demande si l'Université met les moyens à bon escient là où ils devraient être. Il n'en est pas convaincu et s'interroge quant à savoir si l'échec des étudiants ne serait pas plus facilement détectable si plus de moyens étaient donnés à CASSIOPEE.

Pour **M. GUILLET**, il y a un problème en L1 qui n'est peut-être pas lié à l'insertion professionnelle.

Mme BARBUSSE complète ce propos en indiquant que le problème est celui de la réorientation. Elle pense que des compétences plus spécifiques doivent être mises en œuvre pour accompagner les étudiants.

Mme BARBUSSE précise que si les étudiants en difficulté participent aux premiers ateliers de l'opération « Rebondir », il est possible de les réorienter en BTS ou en IUT.

M. LEMOIGNO constate le travail énorme mené par CASSIOPEE qui a besoin d'outils spécifiques ainsi que de moyens. Les enseignants doivent prendre conscience que son rôle est déterminant.

M. GUILLET fait part des difficultés pour trouver des informations émanant de l'OVE via le site internet, notamment pour les cursus de Licences.

M. THALER lui répond que les enquêtes faites par l'OVE n'ont jamais porté sur les Licences générales, car l'Observatoire n'en a pas les moyens.

Pour **M. THALER**, il y a nécessité de coordonner les services et c'est ce qui doit être fait au niveau des composantes pour l'ensemble des formations. Il est par conséquent important de voir comment les tâches peuvent être réparties, ne serait-ce qu'au vu de l'augmentation de la demande.

M. THALER demande pourquoi l'OVE ne fait plus partie de CASSIOPEE alors que sa mission principale concerne les données relatives aux étudiants durant leur formation universitaire.

Mme BARBUSSE lui répond que l'OVE a pour mission principale :

- d'instruire des enquêtes et analyses permettant d'informer les étudiants,
- d'observer et de piloter ces thématiques pour la gouvernance de l'Université Montpellier 2.

M. HALBOUT fait observer qu'il est essentiel que le travail porte à la fois sur la communication et l'analyse des chiffres ; il pense que ce n'est pas la même chose de collecter et d'analyser les données

Pour **M. THALER**, il est important que l'OVE et CASSIOPEE continuent à travailler ensemble.

Mme BARBUSSE confirme que les deux services s'y astreignent.

M. GUIEU précise que les référents peuvent servir de lien avec CASSIOPEE (en effet, les évaluations du L mettent en évidence une faible fréquentation de ce centre).

M. HALBOUT remercie **Mme BARBUSSE** pour sa présentation.

9) POINT SUR L'OFFRE DE FORMATION

a- Rapport d'auto évaluation AERES

M. HALBOUT précise que l'ensemble des évaluations AERES actualisées sont disponibles sur l'ENT. Le Bureau a validé la mise à disposition de ces rapports.

b- Eléments de communication fournis par CASSIOPEE

M. HALBOUT et **Mme DEGOLS** ont communiqué sur l'ENT une première version provisoire des éléments de communication de CASSIOPEE. Sont présentés les portails CURIE et MONOD mais il manque encore un certain nombre d'informations.

Mme DEGOLS confirme que les documents vont encore évoluer. Il semble intéressant que ces présentations soient faites par CASSIOPEE car cela permet de « tester » les documents directement auprès des étudiants. Aussi, les retours ne sont pas très bons : les étudiants préféreraient une présentation horizontale ; le bas du schéma semblant un peu trop complexe pour certains.

Mme DEGOLS précise que ces documents nécessitent tout de même des éléments d'information supplémentaires et que dès lors, il faudrait qu'ils soient intégrés dans des livrets qui permettraient de mieux restituer les informations aux lycéens : ce document à lui seul ne pouvant suffire.

Mme CISSE est d'accord sur l'idée d'établir un dépliant supplémentaire. Par contre, au niveau des Licences, elle se demande pourquoi il y a tant de différences entre les deux portails : le portail CURIE a 8 Licences alors que le portail MONOD n'en comporte que 3.

M. HALBOUT explique que dans le cadre du LMD3, il n'y avait déjà que 3 licences pour l'équivalent du portail MONOD - GBE, Chimie et Biologie -. Pour le prochain LMD4, il y aura une Licence Sciences de la Terre, une Licence Biologie et une Licence Chimie.

Mme DEGOLS ajoute qu'il y a des parcours concomitants entre les Sciences de la Terre et les Sciences de la vie et prend, à cet effet, l'exemple de la Formation BEST qui comprend les deux parcours. Même si les découpages sont différents, les parcours restent toutefois les mêmes.

M. CASTELLON informe les Conseillers qu'il faisait partie du groupe qui a validé ces maquettes et il se demande si les étudiants s'y retrouvent surtout sur le terme « calculus ».

M. HALBOUT explique qu'il est, en effet, possible d'en modifier l'intitulé et propose « outil mathématique pour ... ».

M. BRUGUIERES se demande s'il ne serait pas intéressant d'avoir un descriptif des menus à la place de ceux qui reprennent les disciplines.

Mme DEGOLS lui demande ce qu'il faut mettre de plus que les UE dans le descriptif du menu.

M. BRUGUIERES lui répond qu'il est possible d'indiquer la finalité du menu.

M. HALBOUT remercie CASSIOPEE pour sa précieuse aide et rappelle que ces documents sont à finaliser.

c- Démarche d'évaluation du coût des formations

Mme DEGOLS précise qu'elle va soumettre au groupe de travail sur le Semestre 1 le fichier qui est actuellement disponible sur l'ENT.

Mme DEGOLS observe qu'au niveau des Licences, les différents parcours sont définis ainsi que les UEs. Dans chaque parcours, tous les responsables de formation lui ont fait remonter, pour chaque UE, le découpage CM, TD, TP et Terrain. A partir de ces indications, il est possible de calculer, comme cela a été fait pour le LMD3, les H/E de ces formations en faisant une estimation des flux d'étudiants.

Mme DEGOLS rappelle que la valeur pour le L1 correspond à 12 heures par étudiant tandis que le coût pour les L2-L3 est de 15,5 heures.

Pour **Mme DEGOLS**, il est évident que les données pour les Masters doivent être analysées en tenant compte des taux d'insertion de la formation.

Mme DEGOLS fait part de la demande afin que le coût moyen des UEs de Licence et de Master, soit calculé par les Département d'enseignement.

Pour **Mme DEGOLS**, déterminer le coût des formations s'avèrerait satisfaisant mais cela ne suffirait pas à les mettre en place. Pour que la mise en place des formations du LMD4 soit faisable, il faut parallèlement avoir les personnels et les locaux. Ce qui a été proposé est dès lors :

- D'analyser la variation du nombre d'UEs entre le LMD3 et le LMD4,
- d'estimer le nombre de salles, TD et TP nécessaires pour faire « tourner » les formations.

Pour les Masters, **Mme DEGOLS** précise qu'il y a beaucoup d'intervenants extérieurs notamment de chercheurs. Il est important de connaître la part de ces intervenants.

M. HALBOUT rappelle que **Mme DEGOLS** travaille avec les équipes pédagogiques pour anticiper la rentrée 2014. Les chiffres disponibles montrent qu'il n'y a pas une grande progression du nombre d'heure mais par contre, une augmentation plus alarmante sur les contraintes en nombre de salles. Aussi, il faut se mettre dans le cadre du semestre à 14 semaines et éviter les rajouts de créneaux de cours et TD qui posent des problèmes de logistique.

M. HALBOUT précise qu'un focus sur les conclusions du groupe de travail sera présenté lors du prochain Conseil.

M. HALBOUT remercie **Mme DEGOLS**.

d- Point sur les Masters

M. HALBOUT informe les membres du Conseil qu'un point plus précis sera effectué lors du prochain Conseil de décembre. Les points d'étape des futurs Masters sont cependant disponibles sur l'ENT.

M. NOBILI, Directeur adjoint Lien avec la Recherche et développement des Masters rappelle que le calendrier des Masters est décalé d'un an par rapport à celui des Licences. Il explique qu'il rencontre les Responsables de mention le 2 décembre prochain pour travailler sur le coût des UE. Par la suite, en février 2014, une évaluation sera entreprise sur les fichiers tests de chaque mention utilisant ROF.

M. NOBILI précise que le ministère préconise qu'il y ait 30 Ects pour chaque mention en tronc commun ; un semestre doit donc être en tronc commun. Il est par ailleurs surpris que l'Anglais ne soit pas compensable.

M. NOBILI indique qu'il reste encore des problèmes au niveau des nomenclatures notamment sur Eau et Géosciences.

M. HALBOUT rajoute que les communautés au niveau national n'arrivent pas à se mettre d'accord sur Eau et Géosciences. Il est difficile de faire du lobbying sans l'accord de tous. A ce jour, personne ne s'émouvant de la disparition d'une mention Géosciences, le nouvel intitulé est Sciences de la Terre, des Planètes et de l'Univers. Néanmoins, on continuera à défendre un intitulé générique en Sciences de la Terre.

M. HALBOUT informe le Conseil que l'Eau apparaît dans une mention « environnement » mais elle est liée à d'autres problématiques. Un travail de lobbying est actuellement en cours entre l'ensemble des Facultés et Universités qui possèdent des mentions Eau.

S'agissant des 30 Ects sur l'ensemble de la mention, cela n'apparaît pas très inquiétant aux yeux de **M. HALBOUT** d'autant plus que l'on s'oriente vers une accréditation régionale des sites au niveau des mentions, ce qui laissera une certaine autonomie pour les parcours et par voie de conséquence, sur leur architecture.

Pour **M. HALBOUT**, ce qui est assez inquiétant est de mettre des UEs non compensables notamment en Langues : il ne comprend pas la clarté du message qui est envoyé ; cela risque aussi de poser des problèmes de modélisation avec les étudiants redoublants.

M. HALBOUT entend par ailleurs revenir sur une alerte portée à sa connaissance concernant des Masters au sein desquels des notes éliminatoires seraient émises. Il va essayer d'obtenir plus d'informations sur ce problème.

M. HALBOUT rappelle qu'un étudiant en Licence doit se voir proposer une poursuite d'études en Master. Des parcours sont certes plus ou moins sélectifs comme par exemple les CMI, qui constituent des labels avec des critères de sélection bien définis.

M. HALBOUT est surpris que le principe de note éliminatoire existe : il entend enquêter et rappeler les bonnes règles aux collègues susceptibles d'avoir ces pratiques.

Pour conclure, **M. HALBOUT** rappelle qu'il reste une année aux Masters pour la mise en place du LMD4 ; les équipes travaillent bien. Il précise que pour la thématique Matériaux, on pourrait attendre le mi-contrat pour proposer des évolutions. Il faudra attendre d'avoir plus d'informations sur les nomenclatures et sur le cadrage des formations : le passage au CNESER des cadrages nationaux étant prévu pour le mois de décembre.

M. TOURAINE précise que même si les équipes pour identifier un intitulé, le fonctionnement de la Commission des Masters reste assez opaque et on ne sait pas auprès de qui intervenir.

M. HALBOUT ajoute que pour la mention Biologie-Santé, la Faculté des Sciences de Montpellier va se battre pour maintenir cet intitulé.

M. VIGNE précise que le problème ne réside pas exclusivement dans l'intitulé : il s'agit d'identifier les parcours qui se reconnaîtront sur un même tronc commun.

M. HALBOUT qu'à part « ingénierie de la santé » et « pharmacie industrielle », l'ensemble des parcours et spécialités existant actuellement à l'intérieur du master BS devrait se retrouver dans la prochaine mention, autour d'un tronc commun partagé.

M. VIGNE s'inquiète du départ de la Pharmacie industrielle et rappelle que l'Université Montpellier 2 forme des étudiants en Pharmacie.

M. HALBOUT considère qu'il faut rester dans ce tronc commun et indique qu'il a plaidé pour cet agencement. Ainsi, si les enseignants de Pharmacie industrielles - qui deviendra peut-être Science du médicament - et d'Ingénierie de la Santé veulent continuer à se partager le M1 avec la future mention biologie-santé, ils doivent choisir que leur mention commence véritablement en M2.

M. HALBOUT revient sur les limites de l'autonomie réclamée par certains responsables de parcours. Il précise que si les collègues veulent qu'on adapte les UE et les emplois du temps en fonction de leurs contraintes, tout en sortant d'un tronc commun, la Faculté des Sciences ne le pourra bien évidemment pas les suivre : soit on privilégie le tronc commun et par conséquent, on s'adapte pour le M1 et on ne se distingue véritablement que pour le M2, soit on est autonome et dès lors, on ne peut plus garantir la mutualisation complète.

M. VIGNE souhaite revenir sur la problématique Sensei : il est renseigné dans l'application comme responsable pour les UE du M1 alors qu'il s'agit d'UE pour lesquelles il n'intervient pas. **M. VIGNE** demande à ne pas apparaître comme tel.

M. TOURAINE lui répond que cette situation est normalement réglée.

e- Point sur les CMI

M. HALBOUT présente **M. JAY-ALLEMAND** et **M. ORSAL** qui sont les correspondants CMI de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Après s'être présenté, **M. ORSAL** expose les formations du Cursus Master Ingénierie - CMI -. (cf. *Annexe 2*)

M. HALBOUT fait part des questions qui lui sont posées et notamment de la différence pouvant exister entre le CMI et une formation d'ingénieur classique. Il explique qu'actuellement avec **M. CHABBAL**, ils sont en train de procéder à des comparaisons entre les différents types de formations : c'est d'autant plus important que cela doit permettre de valoriser l'ensemble de ces formations.

Pour **M. HALBOUT**, il y a un intérêt à travailler avec Polytech car les logiques, sur Montpellier, sont proches, à savoir, l'identification de socles communs disciplinaires et d'UE de spécialisation, contrairement à la plupart des Ecoles d'Ingénieur qui délaissent ces matières au profit d'enseignements plus généralistes.

S'agissant du bilan de la rentrée 2013-2014, **M. HALBOUT** précise qu'au niveau national, la Faculté des Sciences de Montpellier est dans la norme ; il prend l'exemple de l'Université Paris 6 qui avec deux ans d'expérience a débuté avec des effectifs étudiants similaires, en proportion, à notre composante. Actuellement, ils bénéficient d'un passage continu L1-L2 et n'ont de ce fait, presque plus de pertes d'étudiants qui s'aperçoivent en cours d'année qu'ils n'arrivent pas à suivre le rythme.

M. HALBOUT souhaite avec les CMI ramener de nombreux bons étudiants vers la Licence. A cet effet, il pense que cette année les chiffres seront meilleurs pour le passage en L2 mais il faudra attendre d'être évalués au vu des résultats de la 3^{ème} année.

M. ORSAL ajoute que l'Université Paris 6 utilise APB, ce qui lui permet d'avoir près de 300 candidats pour le L1, seuls 30 étant retenus. La problématique pour la Faculté est donc de pouvoir rendre visible les CMI sur APB.

Mme ROLLAND explique que l'an dernier, il y avait en Chimie exactement le même chiffre d'inscrits que pour la rentrée 2013-2014 - 22 étudiants -. Elle constate que 2 étudiants seulement sont passés en L2 mais ils ne sont pas issus du L1 de la Faculté des Sciences. Après enquête des référents de L1 auprès d'étudiants inscrits l'an passé, il s'avère que ceux-ci voulaient tous se consacrer à la mention Parfums Arômes et Cosmétiques.

Mme ROLLAND explique, par ailleurs, qu'elle a appris récemment qu'au niveau de l'Ecole de Chimie de Montpellier, une filière concurrente allait être créée et alerte la Direction sur ce sujet.

M. HALBOUT remercie **Mme ROLLAND** pour cette intervention et la rassure en lui précisant qu'il va œuvrer auprès de l'Ecole de Chimie afin d'éviter les doublons avec les formations qui sont enseignées au sein de la Faculté.

M. HALBOUT indique que la Faculté des Sciences de Montpellier a encore beaucoup de choses à faire pour attirer les étudiants en L1.

M. THALER souhaite obtenir des informations complémentaires sur l'affichage des séries dans l'application Post Bac - APB.

M. HALBOUT lui répond que cette opération est actuellement en cours.

Mme CISSE est étonnée du faible nombre d'étudiants qui passe en classe supérieure. Elle se demande si cela est dû exclusivement à la réorientation en première année ou si cela est lié au passage en année supérieure s'avérant trop restreint du fait que le CMI veuille créer des filières élitistes.

M. HALBOUT lui répond qu'il y a un cahier des charges et un niveau à acquérir dans ce parcours. La Faculté des Sciences n'a pas les meilleurs étudiants et si elle veut un niveau de reconnaissance à la sortie qui soit à la hauteur des attentes du métier d'ingénieur expert, il n'est pas possible de « baisser les bras » sur la qualité. Le message transmis aux étudiants dès le début de l'année est qu'il faut avant tout et surtout travailler !

M. HALBOUT rappelle qu'aucune sélection n'est intervenue en première année. Par la suite, les étudiants doivent remplir toutes les conditions requises pour l'exigeant cahier des charges.

Pour **Mme CISSE**, il existe une sélection dans le sens où il y a des notes minimales à obtenir. Elle ne pense pas qu'en restreignant l'accès à l'année supérieure, la qualité du diplôme sera meilleure.

M. HALBOUT lui répond qu'il n'y a pas de numerus clausus mais la note minimale à obtenir est effectivement de 10. Aussi, ce qui est demandé à l'étudiant est qu'il ait la moyenne sans compensation.

Pour **Mme JOAB**, il manque sur la présentation en Conseil le devenir des étudiants de CMI et leur ventilation.

Concernant le Conseil de Perfectionnement, **Mme CISSE** se demande s'il s'agit d'un Conseil consultatif ou décisionnel.

M. ORSAL lui répond que ce Conseil sert à orienter et à définir la politique d'une formation.

M. HALBOUT complète en précisant qu'il s'agit d'un Conseil consultatif car c'est à la Faculté des Sciences de valider in fine.

M. THALER demande s'il existe des référents CMI.

M. ORSAL lui répond qu'il souhaiterait mettre en place des référents. Toutefois, l'avantage est qu'actuellement les enseignants connaissent bien leurs étudiants.

M. THALER demande comment sont organisés les autres CMI.

M. ORSAL lui répond que l'organisation des CMI est identique pour toutes les Universités sauf pour l'Université de la Rochelle.

M. HALBOUT ajoute que la Rochelle a une démarche similaire à une Ecole d'Ingénieur, en compensant le manque d'UE disciplinaires par de l'accompagnement spécialisé et du SHS : cela ne correspond pas à ce que veut faire la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HALBOUT complète son propos en précisant que l'Université Paris 6 lui a expliqué qu'elle menait un travail d'accompagnement personnalisé important, surtout pour les étudiants en 1^{ère} année. Il n'y a pas une sélection par l'échec. Une formation à la Faculté des Sciences est une formation en 3 ou en 5 ans. La Licence peut être vue comme les 3 premières années d'un cursus ou comme un parcours professionnalisant en 3 ans dans le cadre du diplôme de licence professionnelle.

M. HALBOUT rappelle que la Faculté des Sciences a considéré que toutes ses formations devaient être éligibles aux CMI. Notre composante a des cursus qui sont sa propre marque de fabrique, comme Parfums Arômes et Cométiques et qui ne doivent pas être reproduits ailleurs.

Mme CISSE comprend qu'il ne faut pas reproduire ce qui est déjà fait mais si la formation est dispensée en université qui demeure un établissement public ou dans une école telle que l'Ecole de Chimie de Montpellier qui est un établissement privé, les accès aux formations sont différents.

M. HALBOUT corrige **Mme CISSE** en lui indiquant que l'Ecole de Chimie de Montpellier est un établissement public qui dépend du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

M. HALBOUT remercie **M. JAY-ALLEMAND** et **M. ORSAL** pour leur présentation devant le Conseil.

f- Questions diverses

Avant de clore le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, **M. HALBOUT** demande à l'Assemblée s'il y a des questions diverses ; il n'y en a pas.

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil pour leur participation et les invite à la prochaine séance qui se réunira en **SALLE DES ACTES**, LE **11 DECEMBRE 2013**, A PARTIR DE **08H30**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h40.

Le Président de séance

Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance

Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance

Sandra GAUCERAND

Annexe 1 - Présentation CASSIOPEE

um2 CASSIOPEE 
Information | Orientation | Insertion | VAE



Centre pour
l'Accueil, l'Information, l'Orientation,
l'Insertion Professionnelle et la VAE
au service de **toutes les composantes**
de l'UM2 et des **étudiants**

Loi n°2007-1199 du 10 août 2007

Dans les missions du service public de l'ESR

En 3^{ème} position
L'orientation et l'insertion professionnelle

Université Montpellier 2, Place Eugène Bataillon 34095 Montpellier Cedex 5 - FRANCE, www.um2-montp2.fr



Université Montpellier 2, Place Eugène Bataillon 34095 Montpellier Cedex 5 - FRANCE, www.um2-montp2.fr



Cassiopee dans ses nouveaux locaux



Université Montpellier 2, Place Eugène Bataillon 34095 Montpellier Cedex 5 - FRANCE, www.um2-montp2.fr



Accueil, Information, Orientation, Communication
L'étudiant au cœur de notre mission

Accès bases
documentaires,
formations, métiers,
débouchés
professionnels,
enquêtes insertion ...

Promotion de l'offre de
formation de l'UM2,
réalisation de plaquettes,
JPO, salons, conférences
métiers ...

Conseils
personnalisés et
individualisés
Ateliers collectifs
(COP)

Université Montpellier 2, Place Eugène Bataillon 34095 Montpellier Cedex 5 - FRANCE, www.um2-montp2.fr




**Opération
Lycéens à l'Université**
Étudiant un jour...
um2 CASSIOPEE 
Information | Orientation | Insertion | VAE



Insertion professionnelle : le B.A.I.P

Comment valoriser ses connaissances en compétences ?

Accompagnement dans
la recherche de stages et
d'emplois, lettre de
motivation, CV,
méthodologie de
prospération...

Mise en œuvre,
coordination et
déploiement du PEC
Portefeuille d'Expérience
et de Compétence
Interventions UE de
professionnalisation PPE

En discussion
*Relations
entreprises et
gestion de
PSTAGE*

Université Montpellier 2, Place Eugène Bataillon 34095 Montpellier Cedex 5 - FRANCE, www.um2-montp2.fr



Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE)



Université Montpellier 2, Place Eugène Bataillon 34095 Montpellier Cedex 5 - FRANCE, www.univ-montp2.fr



Partenaires

- Composantes, CREUFOP, CFA, OVE, SAEPH, SE, RI ...
- Rectorat
- APEC, COMIDER, MEDEF, CGPME ...
- Cité des Métiers (ouverture prévue en janvier 2014)
- COURROIE et PROJETPRO au niveau national

Université Montpellier 2, Place Eugène Bataillon 34095 Montpellier Cedex 5 - FRANCE, www.univ-montp2.fr



Quel projet de service pour Cassiopée ?

- Définition d'un plan de communication interne et externe
- Mise en place de la charte Marianne
- Mutualisation avec la BU : documentation, signalétique, affichage dynamique...
- Coordination et Déploiement de la démarche PEC
- Adaptation aux nouveaux usages numériques : réseaux sociaux...

Université Montpellier 2, Place Eugène Bataillon 34095 Montpellier Cedex 5 - FRANCE, www.univ-montp2.fr



Quel projet de service pour Cassiopée ?

- Actions de proximité avec les composantes : *correspondants, dispositifs d'aide à la réussite*
- Création d'un DU de Césure : INTER-MEZZO
- Organisation et coordination du salon de l'Enseignement Supérieur CORUM, JPO UM2, CGPME
- ...

Université Montpellier 2, Place Eugène Bataillon 34095 Montpellier Cedex 5 - FRANCE, www.univ-montp2.fr



Merci de votre attention

um2 CASSIOPEE
Information | Orientation | Insertion | VAE

Annexe 2 - Présentation CMI



FdS-CMI.pdf